



## **Position de kibesuisse par rapport aux stages des jeunes**

Kibesuisse salue l'objectif de la Table ronde de Savoirsocial de s'être mobilisée autour des thèmes de la diminution des stages des jeunes dans les structures d'accueil ainsi qu'au sujet de l'encouragement à l'engagement direct dans la formation professionnelle après l'école obligatoire. Un renoncement aux places de stage pour les jeunes a cependant des conséquences financières considérables pour les structures.

Avec ce document, kibesuisse souhaite:

1. prendre position pour une amélioration des conditions-cadres, qui peut être une diminution des stages. La fédération se tourne de ce fait vers les pouvoirs publics et vers l'économie, en tant que co-financeurs, ainsi que vers les autorités de surveillance et d'autorisation qui produisent les conditions pour les accueils.
2. informer ses membres et les sensibiliser sur la manière d'engager des stagiaires à l'avenir.
3. déplacer la discussion à un niveau objectif et pragmatique, assurant un cadre pour une approche réaliste et pratique sans parti pris idéologique.

## **Conditions de garde et financement insuffisant**

Il ressort d'une enquête menée par kibesuisse auprès de ses membres en 2016 que 78% des coûts des établissements résultent des frais de personnel. 55% des personnes actives dans le domaine du travail pédagogique n'ont pas de diplôme adéquat et parmi elles 30% sont des stagiaires.

Le financement des structures d'accueil d'enfants/crèches se base actuellement sur une exigence de garde des autorités de surveillance de 1/1/1 par groupe avec 10 à 12 enfants, c'est pourquoi il y a un mélange dans le personnel avec des personnes ayant une formation pédagogique, des personnes aux études et des personnes en stage.

Lorsque des structures d'accueil d'enfants remplacent les stagiaires par un autre personnel, les coûts augmentent d'au moins 20%. Lorsque le remplacement se fait par du personnel spécialisé formé en pédagogie (niveau minimal CFC), l'augmentation financière est encore plus élevée!

**Les coûts supplémentaires doivent être supportés soit par les parents, soit par les communes et/ou les cantons ainsi que/ou éventuellement par l'économie.**

## **Qui prend en charge les coûts supplémentaires ?**

Diverses études ont montré que la charge financière des parents est déjà aujourd'hui très élevée et que la limite est atteinte, surtout pour ceux qui payent le plein tarif. C'est pourquoi, les parents ne peuvent pas être les financeurs. Il ne reste que les pouvoirs publics et l'économie. Grâce à l'étude de kibesuisse auprès de ses membres<sup>1</sup> de l'automne 2016, nous savons que l'économie en Suisse alémanique ne participe pas au coût de l'accueil d'enfants, hormis quelques exceptions. Ainsi, la balle se trouve dans le camp des pouvoirs publics.

Kibesuisse en est convaincue: les membres de la fédération renonceraient en plus grand nombre à engager des stagiaires s'ils disposaient de suffisamment de moyens financiers pour un mélange de personnel, sans stagiaires. Car un accueil d'enfants de qualité dépend de relations de travail à long terme.

---

<sup>1</sup> Enquête de kibesuisse auprès de ses membres 2016. Les contributions de l'économie représentent environ 1,7% en moyenne des rentrées financières d'une crèche.

Ce n'est que de cette manière que les enfants bénéficient d'une continuité nécessaire. Et seulement de cette façon que les structures peuvent remplir leur mission sociale dans le cadre de la conciliation famille et travail ainsi que dans le sens des membres de la Table ronde.

L'encouragement à la suppression de places de stage ne doit avoir lieu, de l'avis de kibesuisse, que lorsqu'il a été établi auparavant clairement qui prenait en charge les coûts supplémentaires. D'autres études ou informations supplémentaires ne sont pas nécessaires, il faut simplement davantage de moyens pécuniers pour financer le remplacement de personnel non formé par du personnel formé.

### **Rechercher des voies de solution réalistes avec toutes les instances concernées**

Du point de vue de kibesuisse, il est contre-productif de confronter les instances concernées avec des exigences peu réalistes.

A côté de l'importance déjà mentionnée d'établir clairement les ressources financières, il faudrait tenir compte de la diversité des stages. Cela ne fait pas de sens d'interdire des stages à des jeunes de moins de 18 ans et de les tolérer, au moins en partie, pour des jeunes à partir de 18 ans. Un jeune de 15 ans qui cherche une orientation professionnelle avant de commencer un apprentissage devrait aussi avoir la possibilité de suivre une année préparatoire, tout comme un jeune ayant passé sa maturité et poursuivant le même objectif.

La limitation de la durée d'un stage à 6 mois, comme le prévoit actuellement la commission du marché du travail bernoise, n'est pas judicieuse pour les enfants d'un point de vue pédagogique (pour leur bien, les enfants ont besoin d'une constance aussi élevée que possible des personnes de référence). La limitation augmente encore plus la fluctuation de toute façon élevée dans la branche.

De plus, il faudrait jeter un regard réaliste sur le marché du travail. C'est une belle idée de vouloir remplacer des stagiaires par du personnel formé en cas de ressources disponibles. Le développement massif de places d'accueil durant ces dix dernières années a conduit à un marché du travail asséché dans beaucoup de régions. Cela veut dire qu'il faut mettre au clair qui prend en charge le travail des stagiaires, à côté des questions de financement et des conditions structurelles.

### **Recommandations aux membres pour les stages dans le cadre de l'année scolaire de préparation professionnelle <sup>2</sup> :**

La fédération recommande de renoncer aux places de stage et de proposer seulement des places dans le cadre de l'année de préparation professionnelle. L'engagement doit se faire au maximum à 80%, de telle sorte que les stagiaires disposent d'un jour par semaine pour aller à l'école. Les structures doivent participer aux frais scolaires et prendre en charge les repas. Par ailleurs, un stage devrait comporter un accompagnement approprié avec des objectifs clairs, des champs d'apprentissage et des critères d'évaluation. La structure doit accorder suffisamment de temps aux collaboratrice-teur-s qu'elle met à disposition. Un stage de ce type doit durer au maximum une année. Dans une structure d'accueil d'enfants/crèche, il ne doit pas y avoir plus de stagiaires que d'apprentis.

---

<sup>2</sup> Voir recommandations de salaire et d'engagement de kibesuisse, édition 2016